

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1837

2 (7.7.1837)

1837
Session de Juillet
N^o II

PROTOCOLE

de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires suivans.
Pour Bade, de M^r le Baron d'Andlau.

„ Bavière, „ Mr de Nau.
„ France, „ Engelhardt.
„ Hesse, „ Verdier.
„ Nassau, M^r le Baron de Knierlein.
„ les Pays Bas, Mr Rühr.
„ la Prusse, „ Westphal, Président.

Meyenzi le 7 Juillet 1837

Règlement de la comptabilité
des Pensions et Secours pendant
1836 et Budget pour 1837
1837 et 1838.

§ I.

L'Inspecteur en chef ayant produit le compte des pensions et Secours acquittés pendant la période du 1^{er} Juillet 1836 à pareil jour 1837; desquels il résulte que le Sr Greff Canotier pensionnaire avec 540 francs, et décédé le 20 Novembre 1836, a laissé disponible sur les versements effectués pendant la dite période la somme de 315 francs.

La Commission adoptant les conclusions du Rapport des Commissaires de France et de Bavière, chargés de vérifier les comptes produits, et d'établir en même temps le Budget pour la période prochaine de Juillet 1837 à Juillet 1838, décide
1^o) les comptes des pensions présentées par l'Inspecteur en Chef pour la période de 1836 à 1837 sont arrêtés au 1^{er} Juillet 1837.

en Recettes à 28,815 francs 05 Centimes

en Dépenses à 28,500 05.

et pour Solde en Caisse à 315 francs.

2^o) le Solde ci-dessus de 315 francs provenant des versements effectués.

effectués par les 6 Etats Riverains de Bade, Bavière, France, Hesse, Nassau et Prusse sera réparti entre les mêmes Etats dans la proportion admise pour les dits versements de manière que chacun d'eux retiendra sur le 1^{er} versement à effectuer pour la période de 1837 à 1838 les sommes ci-après

Bade	—	24	francs	89	Centimes
Baviere	—	19	"	66	"
France	—	7	"	06	"
Hesse	—	48	"	92	"
Nassau	—	25	"	15	"
Prusse	—	189	"	54	"
<hr/>					
315 francs					

3^e) le compte du Secours accordé à la veuve Hohwald est arrêté au 1^{er} Juillet 1837.

en recettes à 240 francs
en dépenses à 240 id
en caisse Niant.

§II

Au moyen de l'extinction de la pension du Sr Greff montant à 540 francs,

La Commission-Centrale arrête

à la Somme de , , , , , 28,275 francs 65 cent.
le chiffre Total des pensions à payer
pendant la période du 1^{er} Juillet 1837
au 1^{er} Juillet 1838.

Ajoutant à cette somme conformément au §.3 du protocole N^o.II
de Juillet 1836 le montant du suours annuel de 40 francs accordé à la
veuve Hohwald par chacun des 6 Etats Riverains dénommés au

§ 1^{er} avec 240 francs

Le chiffre des pensions et secours est fixé à 28,515 francs 05 Centimes

" cette somme répartie d'après le mode déjà établi,
donne pour la part que chaque Etat Riverain devra
verser dans la caisse de l'Inspecteur en Chef par Trimestre
à l'avance;

Savoir.

	<u>Savoir</u>		
	<u>Pensions par Trimestre</u>	<u>Secours par Trimestre</u>	<u>et paran Pensions et Secours</u>
Pour Bade	848 francs 09½ Cent.	10 francs	3,432 francs 38 Cent.
Bavière	197 , 06 ¾ "	10 "	3,228 " 27. "
France	680 , 33 ¾ "	10 "	2,761 , 35. "
Hesse	1,074 , 88 ½ "	10 "	4,339 " 54. "
Nassau	850 " 92 "	10 "	3,443 " 68. "
Prusse	2,400 " 11 "	10 "	9,640 " 44. "
comme précédemment			
Pays Bas	417	"	1,669 " 39.
Total	7,068 francs 76 ¼ Cent.	60 francs	28,515 francs 05 Cent.

§III

Expédition du présent protocole sera destinée à l'Inspecteur en Chef, pour lui tenir lieu de décharge.

En même temps la Commission se fait un devoir de lui reitérer ses remerciements pour les soins et la regularité apportés dans cette gestion.

J. Sig: J. d'Andlau.
de Naun.
Engelhardt.
Verdier
de Kriegerlein.
Ruhr.
Westphal, Président.
Pour expédition conforme.
Le Président de la Commission-Centrale.